

SEPTEMBRE 2025 • Annuel • N°14

LA Chasse SUR SON 31



UNE BELLE AG
2025 !



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31

ÉDITO

La chasse est mémoire, partage, plaisir, découverte, émotion, tradition... et source de beaucoup de sensations et de sentiments que nous vivons avec intensité.

Et pas forcément uniquement lors de la pratique de notre passion, avec nos chiens, sur le terrain !

Une preuve ? Un exemple ? Le déroulement de notre dernière Assemblée Générale, le 12 avril 2025 au Parc des Expositions du Comminges.

Ce fut une telle réussite que j'ai reçu les félicitations et les remerciements de nos autorités de tutelle présentes ce jour-là : notre Préfet de Région, notre Présidente de la Région Occitanie, notre Président du Conseil Départemental, notre Présidente de l'Association des Maires de Haute-Garonne, nos deux sénateurs, nos deux députés. J'ai également reçu les félicitations de tous nos partenaires et tous nos élus présents, avec une mention particulière pour Madame la Maire de Villeneuve-de-Rivière et Madame la Présidente de la Communauté de Communes « 5 C » qui nous ont accueillis, ainsi que nos trois collègues Présidents de FDC (09,34 et 46), des Vice-Présidents de FDC (34, 65 et 82), du Vice-Président de la FRC Occitanie, également Président de la FDC 81, et, bien sûr, de notre Président national, Willy SCHRAEN.

Quel bonheur et quelle chance, cher Willy, pour les chasseurs haut-garonnais ! Et quelle fierté, pour l'équipe de la FDC 31 (personnel et élus), d'avoir permis ta présence et ta prise de parole à notre AG.

Un grand merci à Didier LACROIX, Président du Stade Toulousain ! Grâce à lui, notre assemblée a eu l'honneur d'accueillir les deux trophées emblématiques de l'ovalie : la Coupe d'Europe et le Bouclier de Brennus, un moment inoubliable pour tous les participants. Une mention spéciale à Pierre pour ton aide.

Et enfin, j'ai reçu les félicitations de beaucoup, beaucoup de chasseurs présents, présidents d'ACCA, d'AICA ou de sociétés, bénévoles et passionnés qui ont apprécié ce moment. Et ils ont tellement apprécié qu'ils ont tenu à me le dire à la fin de l'AG, ce qui a entraîné mon absence sur la photo officielle de l'ouverture du Salon de la Chasse Passion Grand-Sud. Vous connaissez tous ma préférence entre le maintien des relations humaines et la course à la présence sur les photos.

Nous avons écrit notre propre histoire : celle de la FDC 31 et de ses adhérents. Réunir 1000 personnes à une Assemblée Générale n'avait jamais été réalisé dans notre département. C'est la raison pour laquelle il est de mon devoir de vous retourner toutes ces félicitations, tous ces remerciements et tous ces encouragements à persévérer. Tout cela vous revient. Et j'en profite pour insister sur l'engagement et le travail fournis par le Conseil d'Administration, le personnel de la FDC31 et son Directeur. Merci, Sébastien.



Jean-Bernard PORTET

Président de la FDC31

Sur un autre sujet, notre société post-Covid change. Et la chasse n'échappe pas à ce changement. Je trouve qu'elle prend une direction de plus en plus « politique ». À tous les niveaux. Depuis le village jusqu'au plus haut sommet de l'Etat. Elle sert souvent d'alibi pour régler des comptes personnels alimentés par des postures idéologiques dogmatiques. Vous trouverez, dans ce numéro, un article sur un maire qui, tout seul, a voulu faire interdire la chasse sur sa commune. Heureusement, grâce à la mobilisation de l'ACCA locale et de votre FDC, nous avons pu démontrer au juge que, d'une part, un maire, c'est un maire et non un roi, et que, surtout, la pratique de la chasse en France est une activité légale et légitime. L'arrêté d'interdiction de chasser a donc été rejeté par le tribunal. Tout ceci demande de la vigilance, de la concentration, de l'énergie, du temps et de l'argent.

Pour rester sur le sujet des élus municipaux, deux observations :

- la première concerne la journée du 17 mai 2025. Un grand merci à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à cet évènement, maires et chasseurs, pour que le Manifeste de la chasse française soit diffusé. Un franc succès rappelé dans un article de ce magazine.
- la seconde concerne les prochaines élections municipales de mars 2026. La chasse est une activité clivante, sujette parfois à polémiques et à conflits. Pour contourner ce problème, une idée m'est venue : **la chasse nulle part, mais des chasseurs partout !** Je ne peux donc que vous encourager à intégrer les futures listes ...

Pour conclure, je dirai que l'automne est toujours associé, pour nous chasseurs, à l'ouverture générale. Que cette ouverture soit belle et plaisante. Soyons toujours unis, solidaires et exemplaires pour que notre chasse demeure populaire, loisir, responsable et durable avec tous les acteurs concernés et tous les utilisateurs de la nature.

En n'oubliant pas de remercier le monde agricole, tous les bénévoles qui animent et organisent la chasse dans notre département ainsi que tous les généreux donateurs, je vous souhaite une bonne lecture et une très agréable saison de chasse accompagnée de beaucoup de plaisir et de réussite.

Vive la chasse !

SOMMAIRE



Chasse
LA SUR SON 31

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 SANS PRÉCÉDENT !	04
ADMINISTRATEUR À LA FÉDÉRATION, UN BÉNÉVOLAT ENGAGÉ	05
SALON PASSION GRAND SUD	06
LA FDC31 RENFORCE SA COMMUNICATION	08
CERF ET FORÊT : LA FDC31 AUX CÔTÉS DES FORESTIERS	09
ÉVOLUTION DES ESPÈCES 2025	10
30 ANS DE SUIVI DE L'OURS	14
RÉGULER POUR PRÉSERVER : LE RÔLE DE LA CHASSE ET DE LA DESTRUCTION	16
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, LANCEMENT DE SAGE3	19
LA FÉDÉRATION AGIT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	20
J'AIME LA NATURE PROPRE, MOBILISATION RECORD	22
SDGC 2026-2032 : CAP SUR L'AVENIR DE LA CHASSE	23
LE MAIRE PEUT-IL INTERDIRE LA CHASSE ?	24
LE SENTIER PÉDAGOGIQUE DE PESQUIÈS	25
MANIFESTE DU 17 MAI : LES CHASSEURS EN ACTION	26
INTERVIEW : TIR DE PRÉCISION CHEZ TOM PRÉCISION	30



RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Siège social

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
23, chemin de Laveran - CS 90002
31390 CARBONNE

Tél. 05 62 71 59 39

Email fdc31@chasseurdefrance.com

Bureaux ouverts au public

Lundi, mercredi et jeudi :
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

Directeur de publication

Jean-Bernard PORTET

Comité de rédaction

Alain MESSAL, Johan ROY,
Annick MULOT, Shania COULSON

N° ISSN : 2263-987X

Illustration

FNC, FDC 31



UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 SANS PRÉCÉDENT !

L'Assemblée Générale annuelle 2025 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) s'est tenue le 12 avril dernier au Parc des expositions du Comminges. Un rendez-vous marquant à plus d'un titre.

Organisée en parallèle de la première édition du Salon de la Chasse et de la Nature – Passion Grand Sud, ce rendez-vous a su fédérer les acteurs du monde cynégétique autour de deux événements complémentaires. De nombreux responsables d'associations de chasse et partenaires ont ainsi profité de l'occasion pour conjuguer échanges institutionnels et découverte du salon voisin.

La présence remarquée de Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a donné un éclat particulier à la journée. Il est venu saluer l'engagement et la vitalité des chasseurs haut-garonnais.

Près de 1000 adhérents et partenaires ont répondu présent, démontrant l'attachement collectif à cette passion commune. Les échanges ont porté sur des enjeux cruciaux pour l'avenir de la chasse dans le département.

Le rapport moral ainsi que le rapport d'activité, diffusé sous forme de vidéo, ont mis en lumière les nombreuses actions concrètes menées par la FDC31 : gestion de la faune, préservation des habitats, actions de terrain... Autant d'initiatives saluées par les participants. Le compte rendu financier a, quant à lui, témoigné de la rigueur de gestion et des efforts continus en matière de prévention.

LES TEMPS FORTS DES INTERVENTIONS

Lors des discours officiels, plusieurs messages forts ont été délivrés :

- **Jean-Bernard PORTEL**, Président de la FDC31, a souligné le rôle essentiel des chasseurs, bénévoles engagés dans des missions de service public.

- **Willy SCHRAEN** a insisté sur l'importance de défendre la chasse à l'échelle européenne, en tant que vecteur de culture et de mode de vie rural.
- **Carole DELGA**, Présidente de la Région Occitanie, a rappelé la nécessité de maintenir l'équilibre entre activités humaines et préservation de la nature.
- **Sébastien VINCINI**, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, a renouvelé son soutien aux projets portés par la Fédération.
- **Brigitte SEGARD**, Présidente de l'Association des Maires de la Haute-Garonne, a souligné le lien étroit entre la chasse et l'Histoire de France.
- **Pierre-André DURAND**, Préfet de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne, a salué la qualité du travail collaboratif entre les services de l'État et la FDC31, pour une gestion cynégétique cohérente et maîtrisée à l'échelle locale.

UN FINAL AUX COULEURS DU SUD-OUEST

L'après-midi a également été marqué par un moment fort en émotion : la présentation du Bouclier de Brennus et de la Coupe d'Europe de rugby, prêtés par le Stade Toulousain. Un clin d'œil chaleureux aux racines culturelles du Sud-Ouest, où chasse et rugby incarnent l'âme de la ruralité.

La FDC31 remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires, participants et intervenants qui ont contribué à faire de cette Assemblée Générale un moment d'échange, de réflexion et de fierté partagée.

Cette journée a confirmé, s'il le fallait, que la chasse reste une passion vivante, portée par des hommes et des femmes engagés pour la nature et leur territoire.



ADMINISTRATEUR À LA FÉDÉRATION, UN BÉNÉVOLAT ENGAGÉ

Les administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) jouent un rôle central dans la gouvernance et le fonctionnement de cette structure associative, chargée notamment de missions d'intérêt général définies par le Code de l'environnement. Ils sont élus tous les 6 ans par l'assemblée générale de la FDC31, ils constituent le Conseil d'Administration (CA) qui est l'organe décisionnel et stratégique de la FDC. Ce CA élit un bureau qui assure un rôle exécutif et opérationnel.



Le rôle d'un administrateur peut être divisé en plusieurs grandes catégories :

1. Représentation et Défense des Intérêts des Chasseurs :

Les administrateurs sont les représentants des chasseurs de leur département auprès des services de l'État et des collectivités territoriales (Préfecture, Conseil Départemental/Régional, Mairies, etc.), des propriétaires fonciers, du monde agricole et forestier, et du grand public. L'administrateur agit comme porte-parole des chasseurs de sa circonscription ou de son territoire. Il fait remonter leurs préoccupations, besoins, suggestions ou problèmes rencontrés.

Il défend la pratique de la chasse et les intérêts de ses adhérents dans le respect de la législation en vigueur et des grands principes de gestion durable de la faune et de la flore.

Exemple : Les administrateurs peuvent intervenir auprès d'une collectivité locale pour expliquer l'utilité de la chasse dans la régulation des populations de sangliers. Ils organisent des réunions d'Unité de Gestion avec les associations de chasse.

2. Définition des Orientations Stratégiques et Budgétaires :

Les administrateurs, élaborent et valident le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ce document clé fixe les orientations de la chasse pour six ans dans le département, en matière de réglementation de la chasse, des plans de gestion, de formations, de gestion des espèces, d'aménagement des habitats, de projets environnementaux, etc. Ils votent le budget prévisionnel de la FDC31 et décident de l'affectation des fonds.

Exemple : Les administrateurs peuvent décider d'investir dans la subvention de miradors ou de panneaux « chasse en cours » afin d'améliorer la pratique de la chasse en toute sécurité.

3. Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats :

Ils sont garants de la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et de la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

Ils supervisent les actions de suivi des populations de gibier, de prévention des maladies animales (veille sanitaire), des actions de repeuplement et d'aménagement du territoire pour favoriser le gibier et l'ensemble de la biodiversité.

Exemple : Les administrateurs peuvent valider des programmes de lâchers de petit gibier (faisans, perdrix) dans le cadre d'un Plan de Gestion Cynégétique (PGC), ou approuver la mise en place de cultures à gibier pour offrir de la nourriture et des couverts aux animaux. Ils peuvent aussi décider d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides.

4. Soutien à la communication et à la pédagogie autour de la chasse :

L'administrateur peut aussi être impliqué dans les relations avec les élus locaux, les écoles, les agriculteurs, les associations naturalistes, et dans la promotion de l'image de la chasse. Ils participent à la sensibilisation du public sur le rôle de la chasse dans la gestion de la faune sauvage et de l'environnement.

Ils peuvent s'impliquer dans des actions d'éducation à la nature auprès des scolaires ou du grand public.

Exemple : Les administrateurs peuvent représenter la FDC31 lors de forums, de salons locaux, de concours de chiens, etc.

5. Application de la Réglementation et Missions de Service Public :

La FDC31 est chargée de missions de service public déléguées par l'État. Les administrateurs s'assurent que ces missions sont correctement menées. Ils veillent à la bonne application de la réglementation de la chasse.

Ils sont impliqués dans le processus d'indemnisation des dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles et supervisent l'organisation des examens du permis de chasser ainsi que des formations obligatoires.

Exemple : Les administrateurs valident les procédures de constat et d'évaluation des dégâts de gibier.

6. Coordination et Appui aux Associations Locales :

En tant qu'élus du monde cynégétique local, les administrateurs participent activement à la vie des associations communales de chasse agréées (ACCA) et peuvent jouer un rôle de médiateur en cas de conflit (entre chasseurs, ou entre chasseurs et riverains, agriculteurs, randonneurs, etc.).

Exemple : Les administrateurs peuvent organiser des réunions d'information pour les présidents d'ACCA de leur secteur, afin de les informer des nouvelles réglementations ou de partager les bonnes pratiques de gestion.

Un administrateur de FDC joue un rôle central, à la fois politique, technique, écologique et social. Il agit pour une chasse responsable, en équilibre avec les enjeux agricoles, environnementaux et sociétaux. C'est un poste de bénévolat engagé, souvent occupé par des chasseurs expérimentés et impliqués dans leur territoire.

SALON PASSION GRAND SUD : LA FDC31 AU CŒUR DE LA CHASSE, DE LA NATURE ET DU TERROIR

Du 11 au 13 avril 2025, la première édition du Salon Passion Grand Sud a vu le jour au Parc des Expositions du Comminges à Saint-Gaudens. Un événement d'envergure qui a rassemblé des passionnés de chasse, de nature, de pêche et de gastronomie régionale, avec près de 20 000 visiteurs sur le week-end !

Pour l'occasion, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) tenait un stand de grande ampleur à l'entrée de la halle, articulé autour de quatre univers thématiques : la chasse, la venaison, l'environnement et la communication.

Dans l'**espace dédié à la chasse**, les visiteurs ont pu découvrir une impressionnante **exposition d'une centaine de trophées d'isards**, une première dans le département. Le service Suivi de la Faune Sauvage était également présent pour échanger avec le public sur ses missions et le fonctionnement de la chasse.

En complément, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Haute-Garonne (ADCGG) a proposé une démonstration de cotation officielle, détaillant les critères d'évaluation pris en compte pour juger les trophées.



Côté **venaison**, les visiteurs ont pu déguster chaque matin des produits issus de gibier, valorisant à la fois le terroir et la qualité de ces viandes avec des terrines, pâtés, saucissons de la marque Gabaiti, et viande séchée de la maison SPIL. Des recettes ainsi que des conseils de préparations culinaires autour du gibier étaient également disponibles sur place auprès du personnel de la FDC31.



L'**univers environnement**, quant à lui, proposait des animations pédagogiques, telles qu'un atelier de reconnaissance d'espèces à partir d'empreintes ou encore un jeu sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Le service Environnement de la FDC31 s'est tenu à la disposition des visiteurs pour présenter ses projets liés à l'agriculture, à la montagne, aux zones humides, à l'écologie urbaine, ainsi qu'à l'accompagnement des installations photovoltaïques.



Enfin, un espace plus ludique était également prévu avec un **coin «goodies et photos»**, très fréquenté tout au long du week-end. Les visiteurs, petits comme grands, ont pu repartir avec des cadeaux tels que des autocollants, des tatouages temporaires d'animaux et des ballons pour les plus jeunes. Des t-shirts de battue et des écocupes humoristiques étaient proposés à la vente. Deux coins photos ont été aménagés dans des ambiances forestière et champêtre, avec animaux naturalisés et silhouettes en fer forgé afin d'immortaliser la visite.





Willy SHRAEN et Madame la Présidente de la 5C, sur le stand fédéral

Une **tombola** a également été organisée pour l'occasion avec 3 lots mis en jeu, allant de 200 à 635 €. Le premier prix comprenait notamment le remboursement de la validation du permis de chasser, des abonnements Cocagne, une session de Cinématir avec Tom Précision, une invitation à une battue au chevreuil, des places pour le Game Fair, un coffret venaison Gabaiti, ainsi que des goodies aux couleurs de la FDC31.



Le tirage au sort a eu lieu le dimanche, avec nos félicitations aux 3 gagnants : M. David RIBET, M. Didier BONASTRE et M. Serge DECLIDE.

La FDC31 tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires, intervenants, bénévoles et visiteurs pour leur engagement et leur présence.

En clin d'œil aux amateurs de rugby, le bouclier de Brennus et la Coupe d'Europe ont également été exposés une partie de la journée sur le stand. Nous remercions chaleureusement le Stade Toulousain pour ce prêt !

Ce salon restera un moment fort, riche en échanges et en souvenirs, que nous espérons voir renouvelé dans les années à venir.



BANQUE - ASSURANCE - TÉLÉPHONIE

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Le Crédit Mutuel,
partenaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,
vous réserve **des offres de Bienvenue**.



Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative appartient à ses 8,9 millions de clients sociétaires.

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – 10 rue de la Tuilerie – 31130 Balsma

LA FDC31 RENFORCE SA COMMUNICATION : RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR INSTAGRAM ET FACEBOOK !

Il y a un an, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne franchissait un cap en investissant les réseaux sociaux. L'objectif : mieux faire connaître ses missions, valoriser les actions menées sur le territoire, et montrer que chasse, biodiversité et gestion durable des milieux peuvent aller de pair.



Un compte LinkedIn et une chaîne YouTube ont été lancés en premier lieu, pour s'adresser au public professionnel, aux partenaires et aux passionnés. Aujourd'hui, avec des résultats très encourageants comptant plus de 2 000 abonnés sur LinkedIn, 320 sur YouTube et 7 100 visiteurs sur notre site internet, la FDC31 poursuit son développement numérique avec la création d'un compte Instagram et d'une page Facebook.

Ces nouveaux canaux permettront de toucher un public encore plus large : citoyens, adhérents, élus, collectivités, jeunes ou simples curieux. Ainsi, la FDC31 souhaite partager son quotidien, ses projets, ses valeurs, et ses engagements en faveur d'une chasse responsable et d'un territoire vivant.

AU PROGRAMME SUR NOS RÉSEAUX :

- Des infos et actus cynégétiques en Haute-Garonne,
- Les actions pour la biodiversité et la gestion des milieux,
- Le suivi des espèces et les projets scientifiques,
- La sécurité à la chasse, les formations, les bonnes pratiques,

- Les événements fédéraux, les rendez-vous de terrain,
- Et bien sûr, les nouvelles des chasseurs passionnés et partenaires qui œuvrent chaque jour pour préserver leur territoire.



Alors si vous aussi vous voulez en apprendre davantage sur ces thématiques et suivre notre travail, **abonnez-vous !**



CERF ET FORÊT : LA FDC31 AUX CÔTÉS DES FORESTIERS

Le Cerf élaphe, espèce emblématique de nos forêts pyrénéennes, est au cœur de nombreux enjeux de gestion forestière et cynégétique. Animal forestier par excellence, il peut exercer, en cas de surdensité, une pression excessive sur la régénération naturelle des peuplements, compromettant le renouvellement et la vitalité de la forêt. Or, la forêt française, espace multifonctionnel par nature, doit pouvoir concilier ses fonctions productives (production de bois), écologiques (biodiversité) et sociales (chasse, accueil du public). Pour continuer à remplir ces rôles essentiels, une gestion équilibrée de la faune et du milieu est indispensable.

Dans un système fortement anthropisé comme le nôtre, les populations de cervidés peuvent croître au-delà de la capacité d'accueil de leur milieu si elles ne sont pas maîtrisées. La chasse est alors un outil incontournable de gestion, permettant de maintenir ou rétablir un équilibre sylvo-cynégétique garant de la santé des écosystèmes forestiers. Mais plusieurs questions complexes se posent, notamment « Quand et comment peut-on qualifier l'équilibre ou le déséquilibre sylvo-cynégétique ? », « Quel niveau de prélèvement appliquer pour tendre vers cet équilibre ? », « Quelles sont les causes précises d'un déséquilibre lorsqu'il est constaté ? », ou encore « Comment intervenir efficacement sur des territoires déjà en situation de déséquilibre ? »...

Si les orientations des plans de chasse ont depuis longtemps été définies en concertation avec l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) afin de gérer au mieux la croissance des cervidés, ces nouvelles questions ne peuvent trouver de réponses qu'à travers une réflexion collégiale, associant chasseurs, forestiers, services de l'État et acteurs de la filière bois. C'est pourquoi la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) s'implique activement, avec ses partenaires, dans plusieurs projets innovants.



Le premier projet, nommé **ICE Pyrénées (Indicateurs de Changements Écologiques)**, vise à objectiver la situation forestière et la dynamique des populations de cervidés. Il s'agit de définir et de mesurer des indicateurs fiables sur du long terme, portant à la fois sur l'état de la forêt (par exemple : difficulté de régénération, ralentissement de la croissance des jeunes plants, diversité floristique en sous-bois ...) et sur l'état des populations de cerfs (comme la variation des indices de populations ou de la croissance des faons). La FDC31, avec l'Office National des Forêts, mène ainsi une expérimentation sur le massif de Gar-Cagire où la forêt domaniale est fortement présente et semble subir la dent du cerf. Sur le terrain, les ACCA locales et l'ONF participent aux comptages estivaux pour suivre les effectifs et, depuis 2024, des mesures de longueur de pattes des faons prélevés sont réalisées pour évaluer leur croissance. Parallèlement, l'ONF développe une méthodologie visant à quantifier la pression d'aboutissement sur le sous-bois, afin d'apprécier l'impact des populations de cervidés sur la production forestière. Ces différentes données, croisées, permettront de disposer d'une base commune et objective pour évaluer l'incidence des pratiques forestières et cynégétiques sur la faune, et réciproquement.

Dans un second temps, la FDC31 s'est engagée dans un projet plus récent : **ESPIR**, conduit en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie et le groupement transfrontalier des acteurs de la forêt pyrénéenne FORESPIR (France, Espagne, Andorre). Pour la part fédérale, ce projet vise à analyser les difficultés rencontrées par les ACCA pyrénéennes dans la pratique cynégétique liée à cette espèce, notamment en lien avec la démographie des chasseurs (vieillissement, renouvellement difficile), la valorisation de la venaison (trouver des débouchés locaux) et la gestion des déchets issus du traitement du gibier. L'objectif sera de dresser un état des lieux clair de la situation, d'identifier des leviers d'action concrets et de tester des solutions sur un territoire témoin, pour ensuite essaimer ces bonnes pratiques. Déposé au programme européen INTERREG-POCTEFA, ce projet devrait débuter en 2026.

Ces initiatives démontrent l'engagement fort de la FDC31 et de ses partenaires pour apporter des réponses pragmatiques, partagées et fondées sur des données objectives aux défis que représente le maintien d'un équilibre durable entre cerf et forêt. Plus que jamais, la collaboration entre chasseurs, forestiers et institutions est indispensable pour préserver la multifonctionnalité de nos forêts pyrénéennes et garantir leur avenir.



EVOLUTION DES ESPÈCES 2025



Le suivi de la faune sauvage est une des missions prioritaires de la FDC31.

Bien que très chronophage, cette politique permet à la Fédération d'être reconnue en matière de suivi de l'évolution des espèces. Cet investissement s'accompagne d'un échange permanent avec les adhérents et régulièrement avec nos partenaires pour expliquer et comprendre les tendances d'évolution.

L'ampleur et la rigueur des opérations de recensement sont source de nombreux et précieux renseignements indispensables à la bonne gestion des espèces.

En s'appuyant sur ses données de terrain, le service Environnement est en capacité de répondre aux nombreuses sollicitations d'études d'impacts et d'aménagements des milieux.

Avec ces informations, votre Fédération propose des modalités de gestion en cohérence avec l'évolution des populations, ainsi les plans de chasse grand gibier sont adaptés aux courbes de tendance du cerf, du chevreuil et de l'isard, tout comme les plans de gestion petit gibier de montagne ou de plaine sont en cohérence avec les indices calculés.

Pour chacune des espèces, nous utilisons la meilleure période et méthode pour recueillir les données qui sont ensuite utilisées à des fins départementales ou nationales. D'ailleurs c'est grâce à cette rigueur et au respect des protocoles que nous avons le soutien financier de l'OFB et de la FNC pour une grande partie des suivis des espèces présentes dans nos territoires à travers le projet CYN' OBS.

Petit gibier de plaine

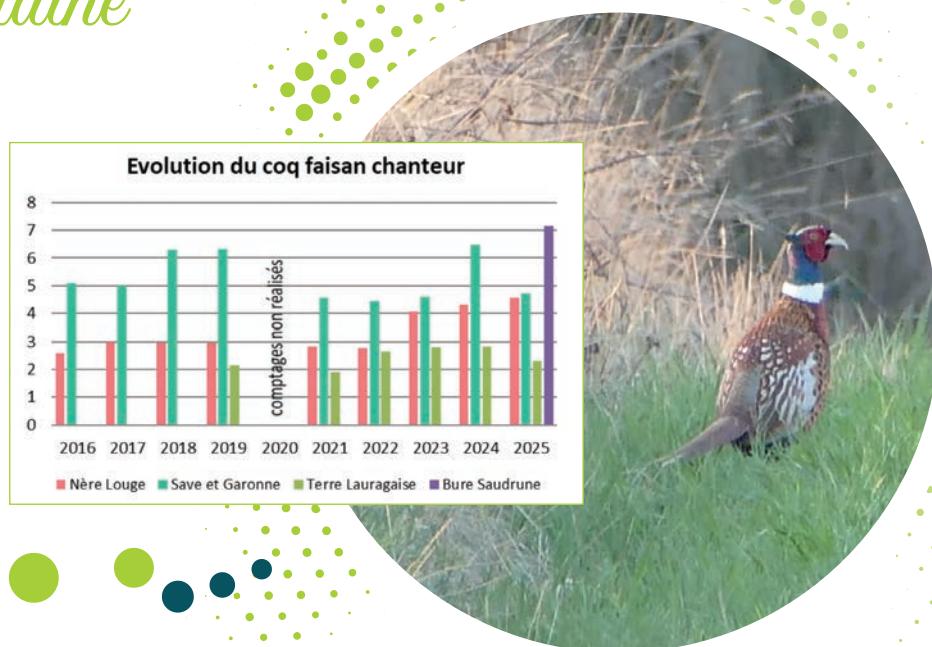
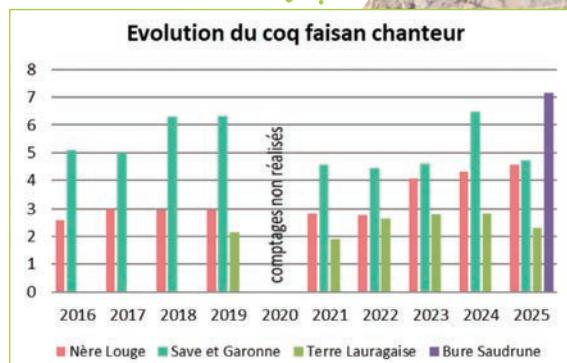
FAISAN



Stabilité des effectifs à l'échelle départementale, malgré des conditions de comptage rendues difficiles par un printemps particulièrement pluvieux, entraînant une certaine hétérogénéité entre les différents GIC.

Un nouveau réseau de comptage a été mis en place sur le GIC Bure Saudrune, créé en juillet 2024. Les premiers résultats, très encourageants pour une première saison, demandent toutefois à être confirmés au cours des prochaines années.

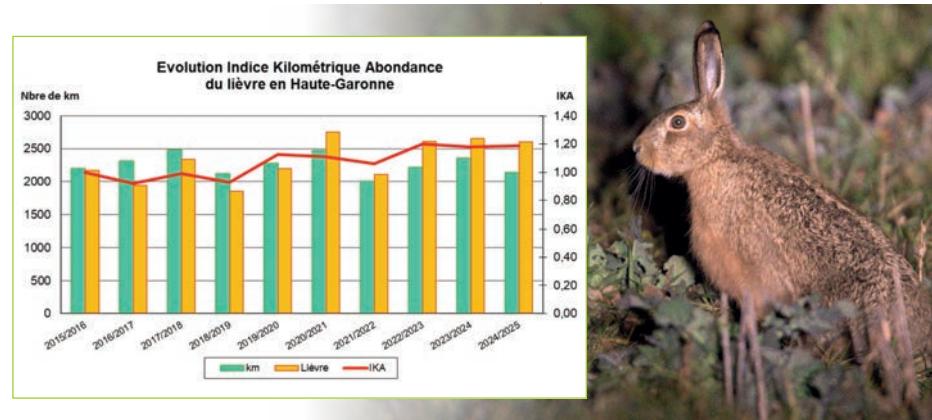
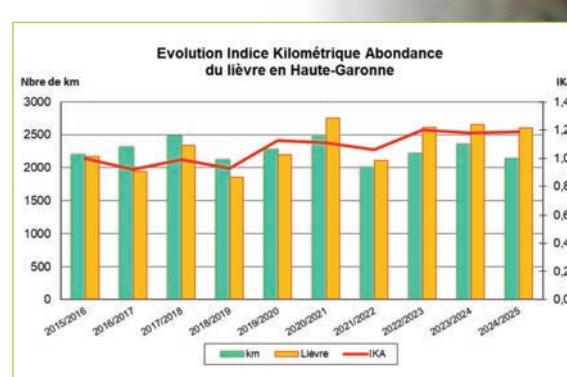
La reproduction 2025 s'annonce globalement satisfaisante à moyenne, avec l'observation de belles compagnies en juin, mais plus réduites dans les secteurs touchés par les épisodes orageux de fin mai.



LIÈVRE



Stabilité des effectifs du lièvre en sortie d'hiver, malgré plusieurs signalements faisant état d'une mortalité importante. Les observations réalisées au printemps et au début de l'été viennent toutefois confirmer le bon état de santé général de l'espèce.



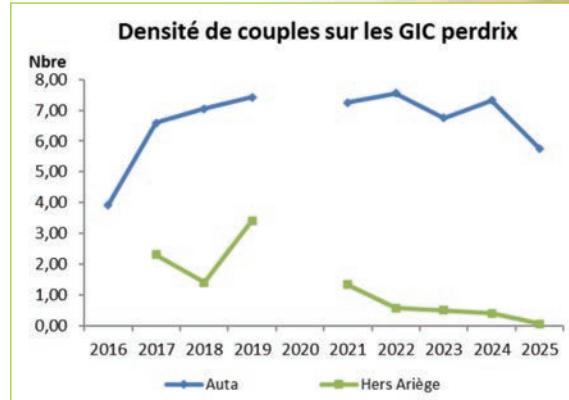
PERDRIX ROUGE



Baisse des effectifs constatée sur les deux GIC, dans un contexte de comptages particulièrement difficiles en raison de conditions météorologiques défavorables.

Espèce emblématique de notre région Occitanie, il est essentiel que les chasseurs se mobilisent activement pour assurer la préservation des souches sauvages.

La reproduction 2025 apparaît peu prometteuse, avec l'observation de petites compagnies après les moissons.

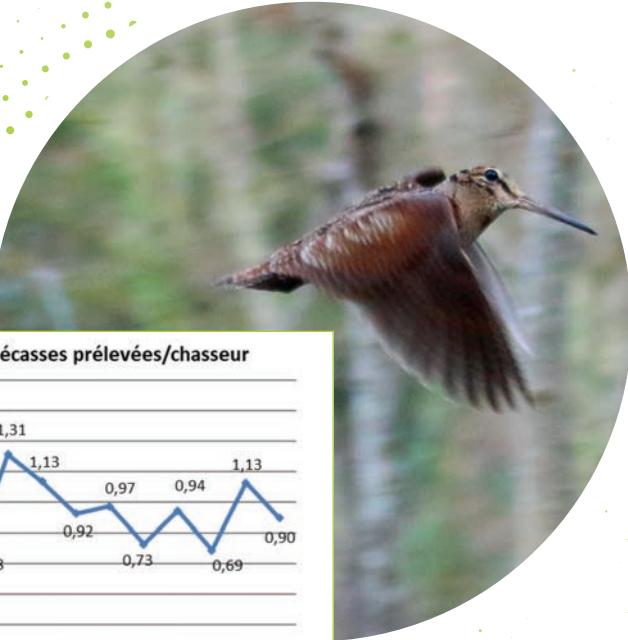
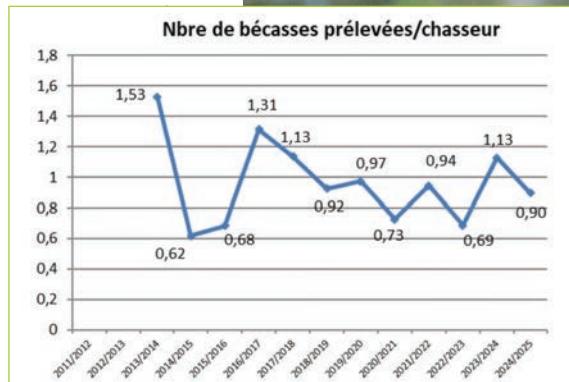


Migrateurs

BÉCASSÉ DES BOIS



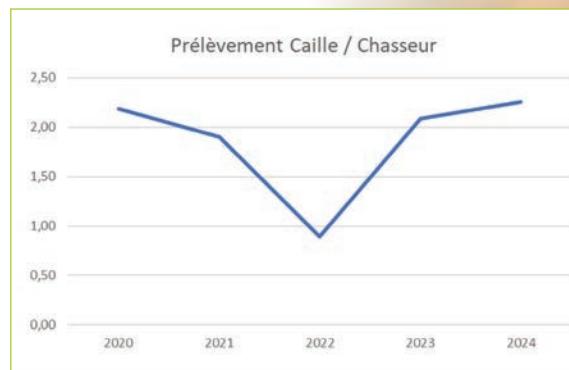
La saison s'est révélée difficile pour les bécassiers, marquée par une quasi-absence d'oiseaux entre la mi-novembre et la fin décembre. À l'échelle du département, les données de baguage confirment cette faible présence, accentuée par un âge-ratio défavorable.



CAILLE DES BLÉS



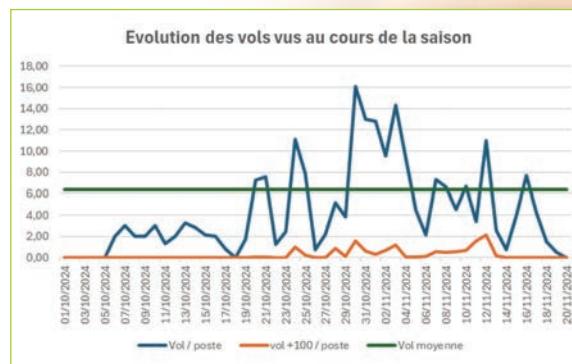
En progression constante depuis trois ans, la caille se porte bien dans le département. Alors que la situation nationale de l'espèce paraît préoccupante, les outils de gestion adaptive interrogent quant à leur pertinence. Mis en place depuis cinq ans par la FDC31, le PMA départemental (5 oiseaux par jour et 45 par saison) semble porter ses fruits.



PALOMBE



La migration des palombes a été marquée par une hausse du nombre d'oiseaux observés. Le pic a eu lieu début novembre, autour de la Toussaint, avec plus d'une dizaine de vols quotidiens. Ces observations sont en cohérence avec les excellents comptages réalisés par le Gif sur les cols basques.



Les données relatives à la reproduction 2025 apparaissent peu encourageantes dans une large partie du département. La chaleur et la sécheresse semblent avoir entraîné le départ des individus encore présents à la mi-juillet.

Grand Gibier

Depuis la saison 2024/2025, les adhérents territoriaux doivent déclarer quotidiennement sur l'application Geochasse tous les prélèvements de grand gibier et de renards, en battue comme en chasse individuelle. Ces données renforcent le rôle de la FDC31 dans la gestion des grands ongulés et permettent d'établir les bilans exigés par l'administration. Les déclarations transmises démontrent la volonté des chasseurs de réguler ces espèces, en particulier le sanglier, afin de limiter les surfaces agricoles endommagées.

SANGLIER



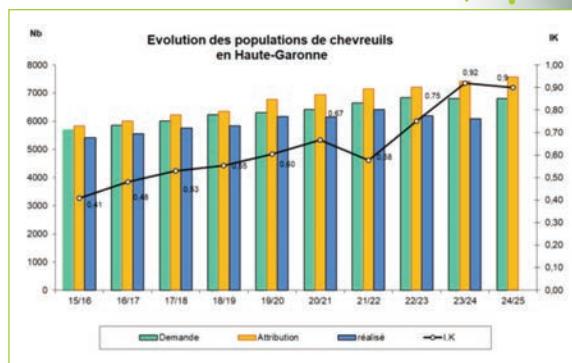
Les prélèvements de suidés dans le département connaissent une forte hausse, avec 6 680 animaux prélevés sur la saison 2024-2025, plaçant l'année parmi les plus importantes. Cette augmentation s'explique également par l'extension de la période de chasse. Par exemple, 257 prélèvements ont été réalisés en juin et juillet 2025, contre 122 l'an dernier pour la même période. Ces chiffres confirment l'engagement des chasseurs locaux dans la régulation de la population de sangliers, dont l'excès peut poser des problèmes aux cultures.



CHEVREUIL



L'indice kilométrique (IK) reste conforme à celui de l'an dernier, malgré des suspicions de maladie dans certaines zones du département. Dans ce contexte, la FDC31 a réajusté les attributions pour la saison 2025-2026 dans les secteurs concernés.



CERF



La colonisation s'étend sur l'ensemble du département. La saison 2025-2026 marque la troisième année de mise en place du dispositif 50/50 dans les Pyrénées centrales, avec l'espoir que les populations retrouvent un niveau acceptable pour les chasseurs, les forestiers et les agriculteurs.

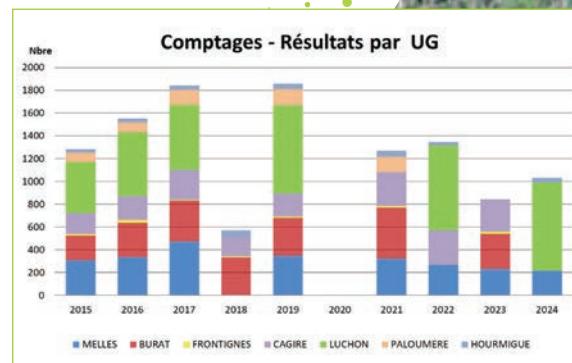


Gibier de Montagne

ISARD



Les comptages de juin 2025 révèlent une situation très hétérogène selon les massifs. La crise de pestivirose de 2021 semble avoir laissé des séquelles, avec des effectifs faibles et une reproduction médiocre dans les massifs de Melles, Burat et la partie Est de Luchon. À l'inverse, les zones épargnées par l'épidémie, comme Les Frontignes, Hourmigué et la partie Ouest de Luchon, voient leur population repartir à la hausse.

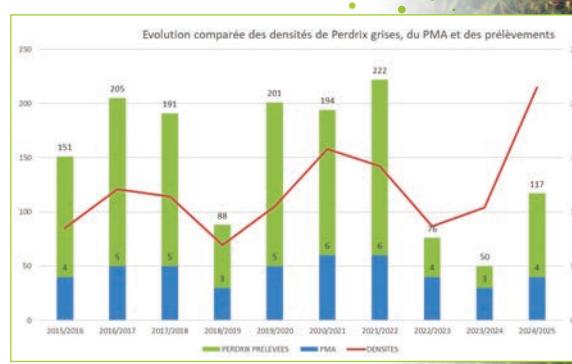


PERDRIX GRISE DE MONTAGNE



La saison 2024 a été très favorable, avec une forte densité d'oiseaux observés en août. La deuxième année de mise en œuvre du plan de gestion de la perdrix grise, incluant un quota individuel et un quota départemental de 170, s'est avérée bénéfique pour l'espèce et pour la pérennité de la chasse.

Au vu des comptages de l'été 2025, la reproduction semble satisfaisante.



HAUSSE



STABILITÉ



BAISSE



Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :



30 ANS D'IMPLICATION DE LA FDC31 DANS LE SUIVI DE L'OURS BRUN DANS LES PYRÉNÉES

Depuis 1995, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) s'implique activement dans le suivi de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises. Elle est membre à part entière du Réseau Ours brun, piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), une organisation multi-partenariale qui rassemble environ 450 observateurs de terrain issus d'horizons variés : agents publics, naturalistes, accompagnateurs en montagne, bergers, associations et chasseurs.

Découvrez pourquoi et comment la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne participe à ce réseau.



Une participation politique et technique au suivi de l'Ours brun

Dès les premières opérations de renforcement de la population d'ours, menées par l'État dans les années 1990 pour éviter l'extinction de l'ours dans les Pyrénées, la FDC31 s'est mobilisée pour accompagner le processus de suivi de la réintroduction. Cette implication suivait le lâcher de deux femelles et d'un mâle slovènes en 1996-1997 dans les Pyrénées centrales, alors que la souche locale, dont les derniers individus étaient cantonnés à l'ouest du massif, était vouée à l'extinction.

L'enjeu pour les chasseurs haut-garonnais était d'abord politique. Il s'agissait de s'assurer d'une cohabitation apaisée entre les activités cynégétiques locales et la présence du grand prédateur. En siégeant au côté de l'ensemble des partenaires du projet et des services de l'Etat, il est en effet possible d'organiser cette cohabitation et, si nécessaire, de trouver des compromis avec les pouvoirs publics.

Rapidement, cette implication politique a été renforcée par un volet technique à travers un engagement régulier dans les campagnes de suivi de la population. Depuis près de trois décennies, la FDC31 met à disposition sa ressource humaine en affectant chaque année des techniciens aux opérations de suivi de la population ursine. Depuis 2019, avec l'augmentation des effectifs de plantigrades, le Réseau Ours brun a mis en place des correspondants locaux par zone géographique. Pour la partie Haute-Garonne, c'est un personnel de la FDC31 qui assure ce rôle d'animateur local.



Des actions fédérales concrètes et régulières sur le terrain

L'implication fédérale, dans le cadre du Réseau Ours brun, vise notamment à recueillir un maximum de données de terrain qui sont ensuite analysées et partagées entre les services des états français, espagnol et andorran aboutissant sur un rapport robuste sur l'état de la population d'ours dans les Pyrénées, édité chaque année.

Techniquement, les missions de la FDC31 se déclinent en plusieurs volets :

● **Suivi des indices de présence :** les agents de la Fédération participent à des tournées systématiques pour relever les traces de présence de l'ours (empreintes, poils, crottes, marquages). Ces indices sont collectés et transmis selon des protocoles définis par l'OFB, sur des itinéraires répartis sur l'ensemble du versant nord des Pyrénées haut-garonnaises.

● **Pose et gestion de pièges photographiques et de pièges à poils :** la FDC31 gère plusieurs photopâges automatiques qui permettent de détecter la faune de manière non intrusive. Les pièges à poils, en particulier, fournissent des informations génétiques essentielles à l'identification des individus (sexe, filiation, structure de population).

● **Animation du Réseau Ours Brun :** L'animation du Réseau Ours Brun au niveau de la Haute-Garonne est assuré par un Technicien de la FDC31. Il assure la préparation des plannings, la mise en place et le suivi des itinéraires



de prospection pédestre et des appareils photos automatiques, la centralisation et la pré-sélection des données remontées du terrain par les membres du réseau.

● **Formation et sensibilisation :** dans le cadre de la Charte Ours, la FDC31 forme ses adhérents aux bonnes pratiques et comportements à adopter en zone à ours, en vue de favoriser la cohabitation entre la chasse et la présence du prédateur. Ces recommandations visent à garantir la sécurité des personnes tout en limitant les perturbations sur la faune. Elle relaie les recommandations étatiques auprès du monde cynégétique et collabore régulièrement avec l'OFB pour diffuser des supports pédagogiques (affiches, vidéos, fiches réflexe).

Des résultats concrets et une expertise reconnue

Grâce à l'effort collectif porté par l'ensemble du Réseau Ours brun et à l'implication d'acteurs de terrain comme la FDC31, les connaissances sur l'Ours brun dans les Pyrénées ont considérablement progressé. Le rapport annuel du Réseau 2024, paru au début du mois d'avril 2025, estime la population à 104 individus dont 96 ont été détectés au cours de l'année. Le suivi génétique permet aujourd'hui d'identifier une grande partie des individus et de suivre les lignées familiales sur plusieurs générations.

En Haute-Garonne, les dispositifs de suivi ont permis la détection régulière de femelles suivées (accompagnées de leurs oursons), de jeunes subadultes en dispersion et de mâles adultes, contribuant à affiner l'aire de répartition.

Les données collectées annuellement par le réseau, sur l'ensemble de la chaîne, sont partagées chaque année dans le rapport annuel du réseau, accessible publiquement. Ces données sont utilisables par les pouvoirs publics pour la gestion des milieux montagnards, des travaux de recherche sur le comportement et les déplacements de l'espèce.



Enfin, la Charte produite avec les services de l'Etat est un élément central de la politique de maintien de l'activité cynégétique en zone à ours. Elle prévoit le maintien des possibilités de chasser moyennant l'animation d'outils facilitant la cohabitation avec le plantigrade, notamment la tenue de réunions périodiques d'information auprès des chasseurs locaux, la diffusions d'informations (flash infos) ainsi que la production ou le relais de supports de communication (flyers, films, protège permis...).

Des actions fédérales au service du territoire et de ses habitants

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne s'inscrit aujourd'hui comme un acteur reconnu du suivi de la grande faune en milieu montagnard. Sa participation au Réseau Ours brun reflète un engagement constant en faveur de la connaissance naturaliste, dans une logique de cohabitation avec les usages ruraux existants. Cette contribution permet également de faire entendre la voix des chasseurs dans les instances techniques et de garantir une prise en compte équilibrée des enjeux de terrain.

En 2025, après 30 ans d'implication, la FDC31 rappelle qu'elle continuera à jouer pleinement son rôle, avec rigueur et professionnalisme, au sein de ce dispositif de suivi collectif qui constitue un outil majeur de connaissance et de gestion de l'ours brun dans les Pyrénées, ainsi que la garantie d'une cohabitation apaisée entre faune sauvage et activités humaines (chasse, agriculture, sylviculture...).



CHASSE ET DESTRUCTION : DEUX MOYENS DISTINCTS PARTICIPANT À LA RÉGULATION DE LA FAUNE SAUVAGE

La régulation de la faune sauvage désigne l'ensemble des actions mises en œuvre pour rechercher un équilibre durable entre la présence des animaux sauvages et les activités humaines. Cet équilibre est indispensable pour préserver les cultures agricoles, les forêts exploitées, la biodiversité et la sécurité des personnes. Pour y parvenir, plusieurs leviers existent, notamment l'action humaine directe. La chasse et la destruction en sont deux modalités principales, qui partagent certains objectifs mais relèvent de logiques, de cadres juridiques et de pratiques distincts.

Dans le débat public, la confusion entre les termes « chasse » et « destruction » est fréquente, parfois instrumentalisée, souvent mal comprise. Pourtant, ces deux pratiques, bien que pouvant se recouper sur le terrain, relèvent d'approches et de finalités fondamentalement distinctes. Comprendre leurs différences, c'est mieux défendre la chasse, en tant que culture, passion et outil au service des territoires.

Ce dossier vise à clarifier les contours de ces deux notions, à travers leurs fondements philosophiques, leur cadre réglementaire et leur mise en œuvre concrète. Une clarification essentielle, à l'heure où la pression sociétale sur les usages ruraux s'intensifie, et où les chasseurs sont devenus des gestionnaires incontournables de la faune sauvage.

Chasser : une culture, une passion et une éthique

La chasse est une activité humaine ancestrale, ancrée dans les territoires ruraux et qui implique une recherche volontaire du gibier. Elle s'exerce sur des espèces classées par arrêté « gibiers » dont la chasse s'effectue dans le respect des périodes et des modes de chasse définis par des arrêtés (préfectoraux et ministériels) et surtout par le règlement intérieur et de chasse de l'association qui gère le droit de chasse. C'est aussi un acte assumé de prélèvement, qui s'accompagne de règles de sécurité, de loyauté et d'éthique. En ce sens et à travers le manifeste pour la chasse de mai 2025, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy SCHRAEN, réclame l'inscription de la chasse française au patrimoine immatériel de l'UNESCO.



Comme l'a également rappelé Jean-Bernard PORTET, Président de la FDC31, « Je chasse par passion, la régulation n'en est que la résultante ». Cette phrase résume bien ce que ressentent nombre de chasseurs : le plaisir de l'observation, du travail des chiens, de l'immersion dans le territoire. La chasse se vit comme un mode de vie, une activité conviviale, une transmission de savoirs. Elle permet d'entretenir un lien fort avec la nature, loin d'une approche strictement utilitariste et fonctionnelle, à laquelle certains voudraient la réduire.

Et pourtant, la chasse contribue aussi, de fait, à la gestion des populations. Le cadre réglementaire du plan de chasse sur les cervidés en est la preuve. En ajustant les prélèvements aux dynamiques des populations, la chasse devient un levier de régulation intégré.

La destruction : une mission utilitariste au service des activités humaines

À l'inverse, la destruction relève d'une logique purement fonctionnelle au service de la régulation. Elle n'est pas fondée sur une passion ou sur une tradition, mais sur une nécessité de protection d'intérêts légitimes : la défense des productions agricoles et sylvicoles, la santé publique, la sécurité routière, la préservation de la biodiversité. Le propriétaire et le fermier disposent d'un droit de destruction qui leur est personnel et la loi leur permet de le déléguer par écrit à des personnes ou à des associations. Cette



destruction est encadrée par des lois et arrêtés propres qui définissent les périodes et modalités autorisées.

La destruction est un mode de régulation dont les propriétaires et les fermiers sont les demandeurs. Elle peut être mise en œuvre par le particulier conformément à la réglementation en vigueur mais aussi par le Préfet via un lieutenant de louveterie sur toutes les espèces gibiers dont les dégâts ou autres nuisances sont avérées.

A cause de l'évolution de la société, notamment en matière de bien-être animal, la réglementation a évolué ; preuve en est l'évolution de la dénomination des espèces qui sont passées d'« espèces nuisibles » à Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). La destruction peut être encore pratiquée par des chasseurs (périodes de destruction spécifiques), mais aussi par des piégeurs agréés (réglementation spécifique) ou d'autres personnes autorisées. Les Lieutenants de Louveterie, bénévoles assermentés de l'Etat, sont par exemple les piliers de cette stratégie étatique lorsque les circonstances ne permettent pas à la chasse de maintenir l'équilibre entre la faune sauvage et les activités humaines.

La destruction peut mobiliser des moyens d'action strictement interdits à la chasse (pièges, tirs de nuit, déterrage...) et peut se dérouler en dehors des périodes de chasse, et même en zone non chassable. Le Code de l'Environnement encadre ces interventions, en précisant leurs modalités, leurs acteurs, et leurs finalités.

Le maintien des espèces en tant qu'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) nécessite des données dont notamment des attestations de dégâts permettant de justifier des possibilités de destruction. En 2025, le classement de certaines espèces classées ESOD dans certains départements a été remis en question par des associations animalistes, notamment à cause d'un manque de justificatifs de nuisances qui a conduit au déclassement de la fouine, de la martre des pins et de la pie bavarde en Haute-Garonne....

Points communs : deux approches au service de l'équilibre faune-homme

Si les différences entre chasse et régulation sont indéniables, il serait erroné de les opposer totalement. Ces deux démarches, bien que reposant sur des logiques et des cadres distincts, partagent un socle commun : celui d'un engagement actif pour la gestion durable de la faune et la préservation des équilibres territoriaux.

Chasseurs et intervenants en destruction sont avant tout des acteurs de terrain. Ils connaissent les dynamiques locales, les comportements des espèces, les pressions qu'elles exercent, et les interactions parfois conflictuelles avec les activités



humaines. Leur action, qu'elle soit motivée par la passion cynégétique ou par une mission de service public, contribue à maintenir un équilibre entre la faune sauvage et les usages agricoles, forestiers ou urbains.

Dans les deux cas, les intervenants doivent faire preuve d'un haut niveau de responsabilité et respecter les réglementations encadrant ces pratiques. Le respect des réglementations, la maîtrise des techniques, la sécurité des opérations et la traçabilité des prélèvements sont des exigences communes. Les Fédérations Départementales des Chasseurs assurent à ce titre un rôle de formation, d'accompagnement et de centralisation des données, garantissant un suivi rigoureux des actions menées.

Enfin, chasse comme destruction sont parfois mal comprises ou caricaturées par une partie de l'opinion publique qui n'entend pas le besoin de réguler les espèces sauvages dans nos sociétés. Face à cette incompréhension, souvent éloignée des réalités du terrain, les acteurs de la gestion de la faune doivent s'engager dans une posture pédagogique, expliquant les objectifs poursuivis, la proportionnalité des moyens employés, et les bénéfices concrets pour les territoires et leurs habitants. En somme, chasse et régulation ne sont donc pas des opposées, mais deux outils complémentaires dans l'arsenal de gestion de la faune sur des territoires occupés par l'Homme et ses activités.

Ce qui distingue fondamentalement chasse et destruction

La première distinction entre chasse et destruction réside dans l'intention qui préside à l'acte. La chasse est avant tout une démarche volontaire et culturelle. Elle s'inscrit dans un cadre réglementé mais choisi, motivé par une passion, une tradition, une éthique de prélèvement, voire une quête de lien avec la nature. Le chasseur recherche un gibier, le poursuit, le prélève dans le respect des cycles biologiques et dans un cadre saisonnier bien défini. Cet acte implique un rapport sensible à l'animal, souvent valorisé par la consommation, le partage ou la naturalisation. Le gibier est ici reconnu comme une ressource, et la chasse participe pleinement à une gestion raisonnée des populations. Le chasseur a un intérêt à maintenir les conditions essentielles à la présence de son gibier. La Fédération des Chasseurs, en lien avec les autres occupants du territoire, veille à ce que cette présence de gibier ne nuise pas aux autres activités.

À l'inverse, la destruction correspond à une intervention imposée par des circonstances extérieures, notamment une situation de déséquilibre entre la présence d'une espèce et une ou plusieurs activités humaines. Par exemple, la régulation vise à prévenir ou réduire des impacts négatifs

causés par certaines espèces gibier ou ESOD sur les cultures, les élevages, la sécurité routière ou l'équilibre écologique. Elle ne relève pas d'un choix de loisir mais d'une nécessité fonctionnelle. La destruction est strictement encadrée par l'administration, soumise à des arrêtés ministériels ou préfectoraux, et peut être pratiquée même hors des périodes de chasse. Elle mobilise des outils spécifiques, parfois mécaniques, parfois intrusifs, et ne recherche pas la valorisation de l'animal. Elle implique un rapport beaucoup plus utilitaire à la faune, fondé sur la prévention des nuisances plutôt que sur la tradition ou la symbolique.

Ainsi, si ces deux pratiques peuvent mobiliser les mêmes acteurs et concerner parfois les mêmes espèces, elles répondent à des logiques, des outils, des temporalités et des perceptions radicalement différentes. Reconnaître cette distinction est essentiel pour légitimer la chasse dans sa dimension culturelle et sociale, et pour encadrer la destruction comme un acte ponctuel et justifié au regard d'enjeux pragmatiques (faire face à une situation ponctuelle et d'urgence vis-à-vis d'un dégât ou d'un risque).

Conclusion : assumer nos responsabilités avec clarté

Dans les faits, un même individu peut être à la fois chasseur passionné le dimanche, et piégeur ou régulateur mandaté en semaine. Ce qui change, c'est l'intention, le cadre, les moyens et la finalité. Il est donc essentiel, dans un contexte où la légitimité de nos pratiques cynégétiques est régulièrement questionnée, de bien faire la distinction.



La chasse doit continuer à affirmer sa spécificité, sa noblesse et sa plus-value culturelle, tout en assumant sa participation à la régulation. Quant à la destruction, elle doit rester un outil ciblé, proportionné, utilisé lorsque la chasse ne suffit pas ou n'est pas possible.

Pour les élus locaux, les services techniques des collectivités comme pour les citoyens, comprendre cette distinction, c'est mieux soutenir les acteurs de terrain qui œuvrent pour l'équilibre entre nature et activités humaines. C'est aussi un levier pour défendre un modèle français de gestion de la faune, fondé sur la connaissance, la responsabilité, le bénévolat et l'ancre local.



Chasseurs

- Responsabilité Civile
- Dommages subis par les chiens (*option*)
- Accidents corporels (*option*)
- Multirisque fusil (*option*)

Associations

- Responsabilité Civile
- Accidents corporels des membres de l'association
- Protection Juridique
- Responsabilité Civile des Dirigeants

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre besoin en assurance (auto, habitation, risques professionnels...)

Contactez-nous

📞 05 34 45 51 45

✉️ contact@monassurancechasse.fr



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES (EEE) : LA FDC31 LANCE LE PROJET SAGE3



Des espèces venues d'ailleurs... et aux impacts bien réels

Le Raisin d'Amérique, le Buddleia du Père David ou la Jussie rampante, sont des plantes exotiques introduites en Europe. Ces Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) colonisent les milieux fragilisés par les activités humaines (urbanisation, infrastructures, changement climatique), au détriment des espèces locales. Elles sont responsables d'un tiers des menaces sur la biodiversité terrestre et de 60 % des extinctions connues dans le monde. Les friches et zones industrielles figurent parmi les principaux foyers de diffusion, appelant des réponses coordonnées.

SAGE3 : une stratégie concertée pour mieux agir

Face à cette problématique, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) a lancé en 2024 le projet SAGE3 (Stratégie départementale d'Atténuation et de Gestion des EEE). Ce projet vise à structurer une stratégie collective de gestion des EEE sur les sites industriels et les zones délaissées du territoire. Les objectifs de la première année sont de construire une stratégie collaborative avec une gouvernance multi-acteurs et d'identifier des sites pilotes pour tester et ajuster des actions concrètes de gestion.



Un premier Comité Technique riche en échanges

Le 14 mai, une vingtaine d'acteurs (collectivités, syndicats de rivières, associations, entreprises...) ont participé à une journée de travail autour de trois ateliers :

- **Modélisation** : cartographie de la dispersion d'une espèce fictive, basée sur des données d'occupation du sol (OCSGE).
- **Sites pilotes** : définition de trois types de sites selon leur niveau d'impact ou de vulnérabilité aux EEE.
- **Retours d'expériences** : partages d'actions de terrain déjà mises en œuvre (sensibilisation, gestion, suivi), avec leurs réussites et leurs limites.

Ces échanges ont permis de recueillir des données clés et de poser les bases d'une stratégie partagée, en s'appuyant sur les réalités du terrain.

Un second COTECH portera sur la définition de l'espèce fictive, la sélection des sites pilotes, et l'élaboration d'un protocole d'évaluation écologique.

Un grand merci à tous les partenaires pour leur mobilisation et leur engagement : CEN Occitanie, Nature en Occitanie, Arbres et Paysages d'Autan, FREDON Occitanie, CPIE Terres Toulousaines, Fédération de Pêche 31, Communauté de Communes du Volvestre, les syndicats de rivières, CEMEX, Groupe DENJEAN, NEXTONE, Toulouse Métropole, ECTARE, et la Direction des Routes du Sud-Ouest.



LA FÉDÉRATION AGIT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET OBTIENT D'EXCELLENTS RÉSULTATS



La FDC31 s'investit sur les couverts végétaux et les mares pour favoriser la biodiversité et la qualité des sols et de l'eau

La FDC31 entame la dernière année du programme régional Habitat TVB, un projet de trois ans visant à accompagner les agriculteurs, les collectivités et les propriétaires dans l'adaptation de leurs pratiques au service de la biodiversité. Les actions de la Fédération se concentrent sur la promotion et le soutien matériel à l'implantation et à la gestion de couverts végétaux d'interculture, de jachères et de bandes enherbées sur les territoires des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC), ainsi que sur la restauration de mares agricoles et forestières pour renforcer la qualité écologique des milieux.

Cette année, la FDC31 a pour le moment permis l'installation de plus de 310 hectares de couverts d'interculture, assurant des sols protégés, vivants et riches en microfaune, tout en contribuant à limiter l'érosion et améliorer la qualité de l'eau. Elle a également participé au financement de 192 hectares de jachères et de bordures de champs, véritables réservoirs de biodiversité qui offrent nourriture et abris pour la faune sauvage ordinaire et patrimoniale.



En parallèle, cette année, la Fédération a piloté la requalification de 8 mares situées sur le GIC de Bure Saadrune, permettant de restaurer des habitats essentiels pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres. Ces interventions ont été accompagnées par l'accueil d'une stagiaire du master 2 Biologie Écologie Évolution de l'Université de Toulouse, qui a mis en place des protocoles de suivi et d'évaluation des travaux. Les premiers résultats montrent un retour de la fonctionnalité des mares quasi-immédiat pour les mammifères, notamment pour l'abreuvement, et une recolonisation progressive par les amphibiens, qui retrouvent des zones de reproduction adaptées.

En définitive, en 3 ans, le projet aura permis la restauration de 31 mares, et l'implantation et la gestion de plus de 1844 hectares de couverts herbacés favorables à la biodiversité du département. Par ces actions concrètes, la FDC31 réaffirme ainsi le rôle des chasseurs et de leur Fédération comme acteurs engagés de la préservation des milieux naturels. Un prochain volet du projet Habitat TVB devrait voir le jour dans les prochains mois, si les financements publics – particulièrement restreints depuis quelques mois - le permettent.



Le réseau fédéral au chevet du Grand Tétras dans les Pyrénées

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) a toujours accordé une attention particulière au Grand Tétras, espèce patrimoniale et emblématique des Pyrénées. En complément des comptages au chant et aux chiens menés chaque année pour suivre la qualité de la reproduction et l'évolution des effectifs, la Fédération pilote régulièrement des projets ambitieux visant à restaurer et améliorer les habitats de reproduction de cette espèce. En 2025, la FDC31 a initié le programme AVESPYR, un projet fédérateur associant l'ensemble des acteurs concernés par la conservation du Grand Tétras : chasseurs, services de l'Etat,

forestiers, éleveurs, associations naturalistes et acteurs du tourisme. Ce travail collectif a permis d'agir concrètement sur plusieurs facteurs de mortalité. Ainsi, plus de 12 kilomètres de clôtures pastorales et forestières sont ou seront équipés de plaquettes de visualisation pour réduire le risque de collision lors des déplacements des oiseaux. Parallèlement, plus de 1,2 kilomètres de câbles de remontées mécaniques ont été rendus plus visibles sur les domaines skiables de Superbagnères et du Mourtis (3 téléskis et 2 télésièges), diminuant significativement ce danger pour le Grand Tétras.



En outre, des partenariats avec Haute-Garonne Montagne, France Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ont permis la réalisation d'une exposition sur la thématique à Superbagnères et l'installation de plus de 60 panneaux d'information à destination des randonneurs, visant à préserver les zones de quiétude et de reproduction essentielles à l'espèce. Ces actions d'information et de sensibilisation complètent les efforts techniques de protection des habitats.



Enfin, courant automne 2025, un ambitieux programme de restauration des habitats sera lancé et encadré par la FDC sur la Coume de Médassoles (commune d'Oô), en collaboration avec un éleveur local. Ces travaux viseront à favoriser la régénération des milieux de reproduction du Grand Tétras. Bénéficiant du Fonds Vert de l'Etat, le programme AVESPYR se poursuivra pendant encore 2 années, confirmant l'engagement de la FDC31 en faveur du développement de ce symbole des Pyrénées.

Des expérimentations et des innovations fédérales en faveur des continuités écologiques

En 2024-2025, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) a mené des actions ambitieuses

pour restaurer et préserver les continuités écologiques avec deux programmes majeurs. Dans le cadre de Via Fauna, elle a accompagné des collectivités et des bureaux d'études pour intégrer la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT), et réalisé un diagnostic exhaustif de plus de 180 ouvrages autoroutiers (ponts, bûses...) pouvant servir de passages pour la faune sauvage, dont 88 suivis par pièges photographiques avec l'appui de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. La FDC31 a également engagé des réflexions sur la mise en transparence des clôtures pour favoriser le passage du Hérisson, testé l'efficacité de piquets réflecteurs pour limiter les collisions, équipé des sangliers de colliers GPS pour modéliser leurs déplacements, et participé à l'organisation d'un séminaire national de restitution réunissant de nombreux acteurs (collectivités, chercheurs, gestionnaires d'infrastructures, associations).

Grâce au Fonds Vert, à la Région Occitanie, à Cemex France et à l'appui technique du Conseil Départemental et de Réseau31, plusieurs expérimentations concrètes ont été menées : la pose du premier écuroduc du département à Montastruc-la-Conseillère, et la conception d'un prototype de passerelle « passe-faune » pour le franchissement du canal de Saint-Martory par la faune, installée à Martres-Tolosane.



Recouverte de terre végétale et pensée selon les préférences des animaux, cette passerelle a déjà été empruntée, en quelques mois à peine, par une grande diversité d'espèces : ongulés, petits mammifères, oiseaux ou encore reptiles.

Parallèlement, la pose d'une drome flottante dans le canal, qui sera suivie sur un an par la Fédération et les équipes de Réseau31, permettra d'évaluer son efficacité à prévenir les noyades d'animaux tombés à l'eau.

À travers ces projets et ses expérimentations innovantes, la FDC31 s'impose aujourd'hui comme une structure pionnière et reconnue, capable de rassembler de nombreux partenaires autour de solutions concrètes et efficaces pour restaurer les continuités écologiques et réduire la mortalité de la faune sauvage. Néanmoins, malgré ces résultats prometteurs, les restrictions budgétaires du nouveau Fonds Vert ne permettront pas de poursuivre le déploiement de ces dispositifs de transparence écologique de nos infrastructures départementales, grâce à un réseau de partenaires toujours plus mobilisés.

J'AIME LA NATURE PROPRE 2025 : MOBILISATION RECORD EN HAUTE-GARONNE !

La FDC31 – Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne – s'est une nouvelle fois engagée dans l'opération nationale « **J'aime la Nature Propre** », un grand ramassage collectif de déchets. Ce projet, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et soutenu financièrement par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Mountain Bikers Foundation et avec la participation de la CEMEX et la FF Randonnée Occitanie, invite tous les citoyens à participer à un moment convivial de nettoyage de la nature.

L'édition 2025 s'est déroulée sur trois jours, les **14, 15 et 16 mars**, et a connu un véritable succès. Comme en 2024, la FDC31 a coordonné l'organisation du ramassage sur les communes de Merville, Seilh, Gagnac-sur-Garonne, Saint-Jory, Beauzelle et Fenouillet, lors de la matinée du samedi 15 mars.

Une fois encore, chasseurs, randonneurs, habitants et associations se sont réunis pour une grande journée de mobilisation. **Plus de 510 participants ont répondu présents, et 19 tonnes de déchets ont été collectées, marquant un record pour le département.**

Cette année, plus de 30 communes ont mis en place des points de collecte, soit trois fois plus que l'an dernier. Une belle démonstration de solidarité et de volonté commune d'agir pour l'environnement !

La FDC31 adresse un grand merci et bravo à l'ensemble des participants, associations, collectivités et partenaires pour leur engagement et leur implication dans cette opération collective.

Rendez-vous en 2026 pour poursuivre ensemble cette dynamique !



Pour suivre cette initiative et participer, rendez-vous sur le site de la **FDC31** pour les informations locales, ou sur celui de la **FNC**.

Vous souhaitez mettre en place un point de collecte sur votre commune ? Contactez directement la FDC31 : un accompagnement et du matériel pourront vous être fournis.



Quelques exemples de participations actives à la collecte de déchets dans le cadre de l'opération J'aime la Nature Propre.



AICA des Lavets et ACCA des Tourreilles, ACCA de Salles-sur-Garonne, ACCA de Saint-Vincent et de Villaudric

SDGC 2026-2032 : CAP SUR L'AVENIR DE LA CHASSE

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne doit engager la révision de son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) pour la période 2026-2032. Ce document majeur fixe le cadre de la gestion durable de la faune sauvage et de l'exercice de la chasse dans notre département pour les six années à venir. Il répond à une obligation réglementaire prévue par le Code de l'environnement, mais surtout, il constitue un outil stratégique à l'échelle départementale pour organiser une chasse moderne, concertée et responsable.



Le SDGC : un document de référence pour les chasseurs et les détenteurs du droit de chasse

Le SDGC est un document réglementaire élaboré par la Fédération des Chasseurs et approuvé par le Préfet. Il est opposable aux chasseurs et aux détenteurs du droit de chasse, qu'ils soient particuliers, sociétés ou ACCA. Il définit les grandes orientations et les règles applicables dans plusieurs domaines essentiels :

- la sécurité à la chasse,
- les modalités de chasse sur les espèces soumises à plan de chasse et à plan de gestion,
- les pratiques collectives (battues, déterrage...),
- les périodes spécifiques de chasse,
- la prévention des dégâts de gibier,
- la préservation et la valorisation des habitats favorables à la faune sauvage.

En ce sens, il est bien plus qu'un simple guide : il constitue un socle de cohérence pour l'ensemble des pratiques cynégétiques à l'échelle du département, et un levier de dialogue avec les autres usagers des territoires.

Un processus de construction collégial et structuré

Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués et vont se réunir au fil de l'année 2025. Par ailleurs, afin de garantir la légitimité et l'efficacité du futur SDGC, la Fédération a engagé une large démarche de concertation approfondie avec les parties prenantes du territoire, qu'elle a décidé d'élargir à d'autres représentants que ceux prévus par la loi. Ainsi, la FDC31 rencontrera la Chambre d'Agriculture (CA31), les propriétaires forestiers (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF), les syndicats de la propriété privée rurale,

mais aussi les services de l'État, notamment la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce travail technique sera appuyé et orienté politiquement par une Commission spécifique d'élus fédéraux, chargée de valider les grandes lignes et de veiller à la cohérence globale du document.



Impliquer les chasseurs : une priorité

Comme pour la période 2020-2026, la Fédération tient à associer les chasseurs et les territoires à la réflexion sur ce futur document. Une phase de consultation spécifique sera mise en place à l'automne 2025 : questionnaires, réunions locales, ateliers thématiques permettront de recueillir les avis, suggestions ou besoins d'évolution exprimés par les chasseurs, sur des sujets concrets comme les modes de chasse, la gestion des territoires ou les pratiques collectives. Cette phase de concertation garantira que le SDGC reste un document ancré dans les réalités du terrain, au service des pratiques cynégétiques locales.

Un calendrier clair pour une entrée en vigueur en 2026

Les travaux d'élaboration du SDGC s'échelonneront tout au long de l'année 2025. À l'issue de la phase de concertation, un projet de texte sera mis en forme puis arrêté en mars 2026. Le nouveau SDGC entrera en vigueur en avril 2026, pour une durée de six ans.

Durant toute cette période, la Fédération informera régulièrement ses adhérents sur l'avancée des travaux. Ce chantier est l'occasion de réaffirmer le rôle central des chasseurs dans la sécurité, le partage du territoire, la gestion équilibrée de la faune et des milieux, et de construire ensemble une vision partagée de la chasse pour les années à venir.

LE MAIRE PEUT-IL INTERDIRE LA CHASSE ?



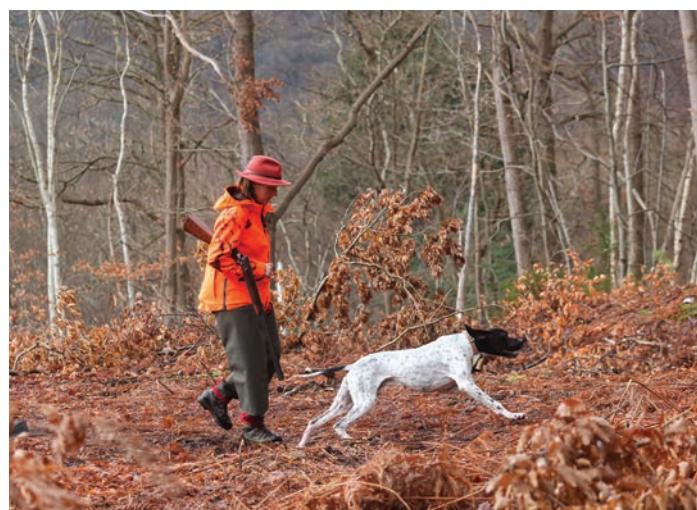
Les décisions prises par les maires dans le cadre de leurs compétences de police administrative doivent être strictement nécessaires, adaptées et proportionnées.

Souhaitant à tout prix sanctuariser un bois du domaine privé de la commune initialement intégré au territoire de l'ACCA, le maire de Lherm (31) a formulé une opposition de conscience auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne. Après avoir essuyé un rejet tacite, le maire a pris un arrêté municipal interdisant la chasse dans ce bois.

En réponse, la Fédération et le Préfet ont demandé au tribunal administratif d'annuler cette décision, et la justice administrative leur a donné raison (*Tribunal administratif de Toulouse, du 29 avril 2025, n° 2304577*).

Ce jugement rappelle certains points fondamentaux de la procédure d'opposition :

- **Seul le conseil municipal est compétent** pour formuler une demande d'opposition : le maire ne peut le faire seul ;



● Les demandes d'opposition ne prennent effet **qu'à l'expiration de la période de 5 ans en cours**, sous réserve d'avoir été notifiées 6 mois avant le terme de cette période : à défaut, elles prennent effet à l'expiration de la période suivante ;

● Le **silence gardé pendant 4 mois** par le président de la Fédération Départementale des Chasseurs sur une demande d'opposition vaut **décision de rejet**.

Il rappelle ensuite que les décisions prises par les maires dans le cadre de leurs compétences de police administrative doivent être strictement **nécessaires, adaptées et proportionnées**. Or, en l'espèce, le juge estime que les éléments invoqués par la commune ne justifiaient pas cette décision.

● L'ACCA avait, suite à des incidents de chasse dans la commune, pris des mesures pour éviter qu'ils ne se reproduisent ;

● Le risque général que représente l'utilisation d'armes à feu dans le cadre de l'activité cynégétique ne peut suffire à justifier une interdiction, dès lors que **la chasse est une activité légale et encadrée** ;

● La fréquentation simultanée du bois par des chasseurs, des promeneurs et des sportifs ou, plus ponctuellement, par des groupes d'élèves dans le cadre de courses d'orientation ne saurait justifier que la chasse y soit interdite en tout temps ;

● La seule circonstance que quelques maisons d'habitation soient situées à moins de 150 mètres des terrains chassables de la commune ne justifie pas, en l'absence de risques suffisamment caractérisés de trouble à l'ordre public, une interdiction générale et absolue de chasser sur les parcelles litigieuses.

Cette affaire nous rappelle que le maire ne peut pas faire ce qu'il veut en matière d'interdiction de chasse !

LE SENTIER DE PESQUIÈS : UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE AU CŒUR DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Un projet pédagogique initié par les ACCA de Saint-Sulpice-sur-Lèze et de Montaut, porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31), a vu le jour après plus d'un an de travail collectif. L'objectif ? Créer un sentier de découverte dédié aux continuités écologiques, afin de sensibiliser petits et grands à la richesse de notre patrimoine naturel, à ses enjeux et à sa préservation.

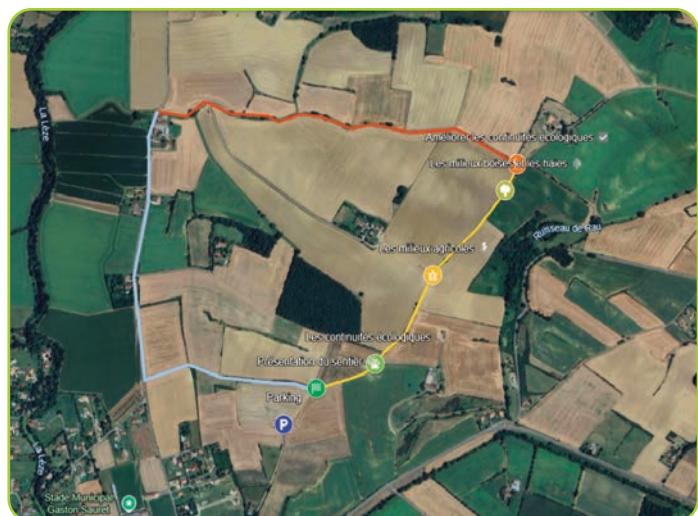
Ce projet, financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), avec le soutien de la Communauté de Communes du Volvestre, est le fruit d'une étroite collaboration entre les ACCA, les communes et la FDC31.

Situé au cœur d'un paysage varié mêlant cultures, vignes, haies et bois, à proximité du moulin à vent de Pesquiès, ce sentier d'environ un kilomètre est désormais ouvert au public. Il est jalonné de cinq panneaux pédagogiques qui présentent le parcours et expliquent les continuités écologiques, ainsi que le rôle essentiel des milieux agricoles, boisés et des haies dans le déplacement, l'alimentation et la protection de la faune sauvage. Certaines espèces locales présentes sur le site y sont également mises en lumière. Un dernier panneau aborde les actions concrètes permettant de renforcer ces continuités écologiques, en valorisant les aménagements réalisés par la FDC31 dans le département : plantation de haies, création de mares, installation de couverts végétaux et de passages à faune. Pour mieux comprendre l'importance de ces milieux pour la biodiversité, des QR codes permettent aux visiteurs de visionner des vidéos explicatives via la chaîne YouTube de la FDC31.

Conçu pour le grand public et les scolaires, ce parcours pédagogique est complété par des outils d'animation : une mallette à empreintes et des livrets d'activités peuvent être mis à disposition des écoles ou des associations. Une intervention a eu lieu à l'école primaire de Saint-Sulpice-sur-Lèze pour sensibiliser les enfants aux continuités écologiques, à la biodiversité et aux espèces qui nous entourent.

La FDC31 tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires financiers et techniques impliqués dans cette belle aventure collective d'éducation à l'environnement.

Pour découvrir ce nouvel outil pédagogique et profiter d'une balade instructive en pleine nature, rendez-vous au moulin de Pesquiès à Saint-Sulpice-sur-Lèze !



MANIFESTE DU 17 MAI : LES CHASSEURS EN ACTION POUR DÉFENDRE LA RURALITÉ



Le 17 mai dernier, une action nationale inédite s'est tenue dans des milliers de communes françaises, portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Intitulée « **Manifeste du 17 mai** », cette mobilisation coordonnée et pacifique a rassemblé les chasseurs autour d'un objectif commun : défendre leur passion, leur rôle dans les territoires, et plus largement, un mode de vie rural souvent mal compris, voire attaqué.

Une mobilisation forte en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, **près de 120 maires ont accueilli les chasseurs et pris connaissance de leurs revendications**, marquant ainsi leur soutien ou leur intérêt pour ce mouvement de terrain. Les délégations de chasseurs se sont rendues devant leur mairie, manifeste en main, pour une rencontre constructive. Des photos ont été diffusées sur les réseaux sociaux, témoignage visuel d'une présence enracinée et engagée.

Un manifeste, onze propositions pour l'avenir

Le manifeste présenté contient **11 propositions** essentielles pour l'avenir de la chasse française. Parmi elles : la reconnaissance de la chasse comme patrimoine culturel immatériel à l'UNESCO, la défense des chasses traditionnelles, le maintien de la liberté de chasser les weekends et jours fériés, ou encore la mise en place d'une police rurale de proximité. Le document aborde également des

enjeux économiques, comme la question du financement des dégâts de gibier, aujourd'hui entièrement assumé par les chasseurs.

L'objectif n'est pas seulement de revendiquer, mais aussi de faire entendre une voix rurale souvent ignorée, et d'alerter sur les menaces pesant sur la chasse et, au-delà, sur la vie dans les territoires.

Une action de proximité, un message national

Portée dans un esprit d'unité et de respect, cette initiative veut replacer les maires, élus de proximité, au cœur du dialogue rural.

Par cette mobilisation, les chasseurs ont rappelé leur rôle dans la biodiversité, leur implication sociale, et leur volonté de cohabitation harmonieuse avec tous les usagers de la nature. C'est un appel à « vivre et laisser vivre », loin des tensions, des dogmatismes et des divisions.

Pour une ruralité vivante et respectée

En déposant ce manifeste dans les mairies de France, les chasseurs ont voulu réaffirmer leur attachement à un territoire, à des valeurs, et à une culture. Leur appel, plus qu'une revendication, est une main tendue pour construire ensemble une ruralité heureuse, équilibrée, et durable, où traditions, modernité et écologie raisonnée peuvent coexister.





Manifeste du 17 mai 2025, bravo !





Nous, chasseurs, dénonçons les multiples attaques injustifiées qui viennent notamment de Bruxelles, de technocrates adeptes de la norme et déconnectés de la réalité, des anti-tout et des écolos dogmatiques.

Trop, c'est trop ! Régulièrement harcelés, les chasseurs en ont ras-le-bol. Nous réaffirmons notre détermination à défendre la chasse, qui est un art de vivre, et qui représente l'avenir dans nos sociétés déshumanisées et déconnectées de la nature.

AUSSI, NOS DEMANDES SONT :

- 1 Reconnaissance d'intérêt général** de la chasse française et inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.
- 2 Arrêt du paiement des dégâts de grand gibier** sur les culturés par les seuls chasseurs afin de sauver le système d'indemnisation pour les agriculteurs.
- 3 Refus de l'interdiction d'utilisation du plomb** dans les munitions de chasse.
- 4 Suppression de tous les moratoires européens** et maintien de toutes les espèces chassables.
- 5 Reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles** afin de garantir leurs pratiques.
- 6 Animation d'une police de proximité rurale** par les fédérations des chasseurs à disposition des communes.
- 7 Crédit d'un fonds dédié aux fédérations** pour financer des actions de réaménagement environnemental comme les haies pour le petit gibier.
- 8 Permission aux chasseurs de céder leur gibier** sans contraintes réglementaires disproportionnées.
- 9 Réduction significative des populations de loup**, afin de sauver le pastoralisme et les populations d'ongulés.
- 10 Retour à la liste complète des nuisibles** dans tous les départements, et maintien partout du piégeage et du déterrage.
- 11 Liberté de continuer à chasser** le week-end, les vacances et jours fériés.

AMÉLIOREZ VOTRE TIR CHEZ TOM PRÉCISION

Créée en octobre 2024 par Thomas Riol, la société Tom Précision propose un concept unique dans notre région, le **tir sur simulateur**. Une idée qui a germé dans l'esprit de son père, Éric Riol, ancien armurier, passionné de chasse et fin connaisseur des besoins des chasseurs, dont les modes de chasse ont évolué ces dernières décennies.

C'est lors de ses voyages et notamment sur un salon en Allemagne, qu'Éric découvre le **Marksman ST2**, un simulateur professionnel. L'outil parfait pour entraîner et perfectionner les chasseurs.

Après deux années à analyser le potentiel du Marksman, la décision fut prise, il fallait ce simulateur dans notre région.

Rencontre avec Thomas Riol, fondateur de Tom Précision

Bonjour Thomas, merci de nous accueillir dans votre local Tom Précision.

Parlez-nous de vous : pourquoi avoir lancé ce concept ?

Et quels sont vos liens avec la chasse ?

« Je suis tombé dans le monde de la chasse depuis tout petit. Mon père était responsable d'une armurerie, j'ai donc grandi entouré d'armes de tous calibres et de munitions.

Je suis chasseur de petit et gros gibier, et surtout chasseur de gibier d'eau.

Après une carrière de paysagiste, une grave chute m'a poussé à réfléchir à une reconversion. C'est à ce moment-là, avec mon père, que l'idée d'ouvrir un centre de formation et d'entraînement au tir par simulation a pris forme. »

Un outil de formation précis et innovant pour les chasseurs de petit et grand gibier

Le chasseur peut venir avec son arme. Cela permet de définir, en fonction de ses objectifs d'entraînement, ou de perfectionnement, et du type de gibier qu'il souhaite cibler, le programme le plus adapté.

Le calibre et le modèle de munitions utilisés sont ensuite enregistrés dans la base de données du Marksman.

« L'accompagnement débute avec l'instructeur par une analyse sur la méthode de tir, l'analyse du mouvement du canon, du point d'impact, de l'avance, de la vitesse de balayage, de l'énergie développée en fonction de la distance et suivant ces paramètres nous saurons si le tir est létal, blessé ou manqué.

La précision est de 1 cm à 100 mètres ».

« À chaque tir, l'instructeur intervient en temps réel afin d'analyser le tir.

Le chasseur va pouvoir progresser quel que soit son niveau en augmentant crescendo les difficultés.

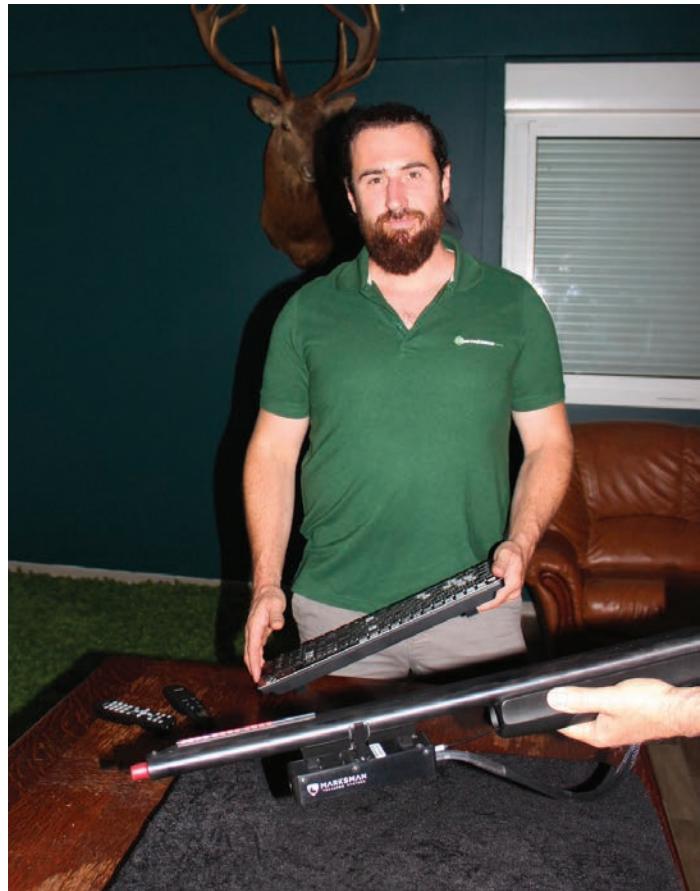
Durant une séance d'une vingtaine de minutes pas moins de 100 à 150 tirs seront effectués.

L'objectif : un apprentissage personnalisé, en toute sécurité. »

S'entraîner pour chasser mieux

Chasser en toute sécurité, c'est aussi chasser dans le respect de l'animal.

Un tir efficace, c'est un tir qui ne blesse pas inutilement.



Améliorer la qualité de son tir, c'est réduire le nombre de balles tirées et ainsi éviter des situations à risque. Tom Précision vous accompagne dans une démarche de progression avec ses formateurs expérimentés..

Module spécifique Tom Précision : Chasse en battue

Conçu pour les associations de chasse, un module « Chasse en battue » propose une formation complète aux techniques de tir à balles en battue, le tout dans un respect strict des règles de sécurité.

Une opportunité unique de partager un moment fort et d'améliorer collectivement ses compétences en battue.





4 allée de Catchère
31770 COLOMIERS

06 07 90 05 88 ou 07 86 87 69 33
Email : tom.precision31@gmail.com
Visitez le site : www.tomprecision.fr

Un retour d'expérience sur le simulateur

Nous avons rencontré Martial Béziat, Président de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Pibrac, venu tester ce dispositif. Il nous partage ses impressions.

Bonjour Monsieur Béziat, pourquoi êtes-vous venu chez Tom Précision ?

« J'avais entendu parler du simulateur de Tom Précision, pas très loin de ma commune, et je connais bien Monsieur Riol, avec qui je chasse, et dont l'expérience dans le milieu des armureries est reconnue. J'ai donc voulu essayer le simulateur, à la fois par curiosité en tant que chasseur, mais aussi dans mon rôle de responsable de l'association de chasse de Pibrac. Je voulais en mesurer l'intérêt pour la pratique et la sécurité. »

Quelles sont vos premières impressions ?

« D'emblée, j'ai été séduit par la qualité du matériel : l'écran de grande dimension, le réalisme des décors, et la mise en situation. Thomas m'a tout de suite mis à l'aise. Progressivement, je me suis détendu, j'étais moins crispé. En consultant les résultats de tir au fur et à mesure, en corrigeant ma posture et en suivant les conseils, j'ai senti une réelle amélioration après seulement 20 minutes de séance : je maîtrise mieux mon tir, je gère mieux les situations où la sécurité est primordiale. C'est un outil à la fois ludique et éducatif, très utile pour progresser en précision et en sécurité. »

Comment envisagez-vous de le faire découvrir aux adhérents de l'ACCA ?

« Je vais en parler aux chasseurs de l'association afin de susciter leur intérêt. L'idée serait de constituer un groupe de 5 personnes pour participer à une session de 2 heures. Ce format permettrait à chacun de travailler sa posture, d'améliorer sa précision de tir, et surtout de renforcer les bons réflexes en matière de sécurité. Les chasseurs peuvent aussi venir avec leur propre arme. Tom Précision propose également une formation spéciale « Chasse en battue », ce qui pourrait être une bonne opportunité de perfectionnement pour nos membres. »

Merci, Monsieur Béziat, pour votre témoignage.

Occitanie

tu nous régales



© DRPC - © Biscot Photo - Tous droits réservés Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée - 02/2025.

sud-de-france.com

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. MANGERBOUGER.FR

Sud
de
France
l'occitanie



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée